

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 01 février 2016 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Jules Bernier, François Théberge, Michel Roberge, Michel Gagnon, Martin Hudon et Berthold Allard.

Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent

16.02.14      *ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

16.02.15      *PROCÈS-VERBAL*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier 2016;

Il est proposé par monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 11 janvier 2016.

16.02.16      *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2016 soit adopté avec amendement à la résolution numéro 16.01.06 en remplaçant le nom du proposeur par Michel Gagnon.

16.02.17      *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 1, janvier 2016, au montant total de 141,041.40 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 68,639.88 \$, une liste des salaires payés au montant de 19,762.44 \$, une liste des comptes à payer au montant de 52,639.08 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

\*\*      *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

16.02.18      *SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – Souper bénéfice*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

De faire l'achat de 6 cartes pour le dernier souper bénéfice pour la Société canadienne du cancer qui aura lieu le samedi 20 février 2016 à Albanel au coût de 40\$ par personne.

16.02.19      *DEMANDE D'APPUI PAR UN COMMERCE LOCAL  
POUR LA VENTE DE PERMIS DE CHASSE, PÊCHE ET  
TRAPPE*

CONSIDÉRANT que le commerce local qui offrait la vente de permis de chasse, de pêche et de trappe n'est plus en opération;

CONSIDÉRANT qu'un autre commerce local demande un appui afin d'offrir le service de vente de permis de chasse, de pêche et de trappe;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc donne son appui à la demande du Dépanneur Les p'tits Larouche de Sainte-Jeanne-d'Arc afin d'obtenir le droit de faire la vente des permis de chasse, de pêche et de trappe.

\*\*      FIN DE LA CORRESPONDANCE

16.02.20      *LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES POUR LA VENTE  
DES IMMEUBLES*

ATTENDU que le montant des taxes échues dû à la municipalité au 29 janvier 2016 est de 120 442 \$ incluant les intérêts;

CONSIDÉRANT que 20 dossiers pour un total de 46 382 \$ sont à la limite des délais;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

De faire parvenir un avis de vente pour taxes aux propriétaires en défaut de payer leurs taxes et ayant atteint la limite d'arrérage de 2 ans sur les services et/ou 3 ans sur les foncières et d'y inclure des frais d'avis de 25\$.

De recourir au service de la Cour municipale de Dolbeau-Mistassini ou des services de la MRC pour la perception des taxes auprès des propriétaires qui n'auront pas donné suite à l'avis.

16.02.21      *PONT ROUTE DE LA TRAVERSE – Mandat à l'ingénieur  
pour solution avec ponceaux en inventaire*

CONSIDÉRANT que la municipalité a en inventaire un ponceau de 2,4 mètres de diamètre de TTOG;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur pour analyser la possibilité d'utiliser ledit tuyau seul ou jumelé pour remplacer le pont acier-bois sur la route de la Traverse;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

De mandater la firme MSH Planification et gestion de projets pour analyser et établir le coût des travaux pour remplacer le pont acier-bois sur la route de la Traverse par un ou des ponceaux.

Que le mandat est accordé pour le montant forfaitaire de 1 200 \$ plus taxes.

16.02.22      *Orientation du gouvernement du Québec de regrouper les directions des Offices municipaux d'habitation (OMH)*

CONSIDÉRANT QUE, suite à une recommandation de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le gouvernement du Québec, par l'adoption du projet de loi no. 83, apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de permettre de constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne ou un office municipal issu de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des offices d'habitation (OH) s'opérationnaliserait par territoire de MRC;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi, c'est chaque milieu qui décidera :

- du lieu d'établissement du siège social; et,
- du nombre de points de service à implanter.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 83, lors de son adoption par le gouvernement du Québec, modifiera la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* afin de constituer :

- un office régional d'habitation (ORH) sur le territoire de toute MRC qu'il désigne; ou,
- un office municipal issu de la fusion d'offices municipaux existants.

CONSIDÉRANT QUE les ORH deviendraient un pivot et un levier de développement social et communautaire permettant d'accroître la capacité des milieux à :

- influencer et concerter les acteurs et les intervenants d'autres réseaux (par exemple : le réseau de la santé et des services sociaux);
- avoir une vision d'ensemble de l'habitation à caractère social et communautaire sur son territoire;
- améliorer la cohérence territoriale en regroupant au sein d'une même organisation la gestion des programmes d'habitation sociale et communautaire; et,
- mieux répondre au besoin fondamental de la population défavorisée qui éprouve de la difficulté à se loger convenablement au prix du marché.

CONSIDÉRANT l'inventaire réalisé du nombre d'habitations à loyer modique (HLM) et du nombre d'OH sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine : 383 unités de logement et 9 directeurs à temps plein ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE, selon la SHQ, l'un des critères à respecter pour les regroupements serait la création d'OH d'une taille minimale de 100 logements;

CONSIDÉRANT QU'une analyse et les discussions préliminaires entre les élus opèreraient pour l'établissement du siège social de l'ORH à Dolbeau-Mistassini et d'un point de service à Normandin afin de permettre, dans la mesure du possible, des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté interpellent et consultent les municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine afin qu'elles donnent leur avis sur le mode organisationnel qui leur est suggéré suite à l'éventuelle adoption du projet de loi no. 83;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement:

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est d'accord avec les orientations proposées par les conseillers de comté de la MRC de Maria-Chapdelaine, notamment à l'égard de la localisation du siège social de l'ORH à Dolbeau-Mistassini et d'un point de service à Normandin.

\*\*     *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h25, monsieur Michel Roberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

---

Yvan Pilote, maire

---

Régis Martin, secrétaire-trésorier